

envers sa bienfaitrice, jusques à la vouloir faire périr s'il pouvait, se porte ouvertement, comme il a déjà fait secrètement, à être aussi malicieux envers son roi, son maître et son bienfaiteur qu'il a été à l'endroit de la dite dame reine, que toute la France, toute la chrétienté et tous les siècles à venir sachent et puissent lire dans vos registres que la dite dame reine a protesté qu'elle s'y opposait en tout, de la façon qu'elle a pu, et vous supplie de vouloir faire vos très-humbles remontrances, tant sur le scandale que produisent les violences qui sont et pourraient être faites à la personne de la dite dame reine, contre l'honneur dû à son mariage et à la naissance du roi par un serviteur ingrat, [que] sur tout ce qui est contenu en la présente requête, sur la dissipation des finances et achat d'armes, places fortes et provinces entières, violement des lois de l'État et autres faits, qui vous sont connus et publiés à tout le royaume, et vous ferez bien.

Signé : MARIE.

XIII¹

*Information faite par M. de Nesmond, maître des requêtes,
sur la sortie de Compiègne de la reine mère du roi.*

Aujourd'hui 23^{me} juillet 1631, ayant reçu commandement du roi de me transporter incontinent tant en la ville de Compiègne que autres lieux et endroits, par où la dame reine mère de Sa Majesté aurait passée et pris sa route lors de sa sortie hors du royaume de France, pour se retirer en Flandres, et nous informer bien et diligemment des endroits où elle se sera arrêtée et des personnes qui l'ont favorisée et accompagnée, de quoi Sa Majesté nous aurait fait expédier commission signée de sa main et plus bas : P. Selipeaux, scellée du grand sceau et datée du 22 du présent mois, serons partis de la ville de Paris pour nous acheminer en celle de Compiègne. Auquel lieu étant arrivé, nous aurions mandé les attournés gouverneurs de la dite ville, auxquels nous aurions donné une lettre du roi à eux adressant et, depuis, M. Jacques Desprez, lieutenant civil et contrôleur au baillage de Compiègne, nous seront venus trouver : avec tous lesquels ensemble nous serons allés dans le

1. Dupuy, 49 f° 240 sq.

château du dit Compiègne, où étant, nous les avons interrogés sur le sujet de notre commission ; par lesquels nous aurait été dit que la dame reine, mère du roi, depuis le départ de Sa Majesté du dit Compiègne, que fut le 24 Février dernier, a toujours continué sa demeure au dit château, au corps d'hôtel du département qui regarde les terrasses, murs et clôtures de la ville, qui est la même qu'elle avait eue durant son séjour au dit lieu en l'année 1624, ayant accoutumé de faire retirer par les siens les clefs des portes qui ferment le circuit de la maison du roi, lesquels aboutissent aux remparts, murailles et clôtures de la dite ville ; ayant près d'elle, tant de jour que de nuit, ses gardes ordinaires, par lesquels, depuis la fête de Pentecôte dernière, auquel temps la garnison qui était dans la ville de Compiègne fut ôtée, elle aurait fait garder la 1^{re} porte du dit château, dans lequel les habitants venaient quelquefois pour ouïr les vêpres et le sermon, si bien que ses gardes avaient tout pouvoir dans l'enclos du dit château, en sorte que le samedi 19 du présent mois, sur les 11 heures du matin, les dits attournés furent étonnés d'ouïr dire par bruit commun que la dite dame reine était sortie du dit château la nuit précédente. De quoi s'étant soigneusement enquis, ils auraient appris, qu'environ les 10 heures du soir du dit jour 18^{me} du mois, le carrosse de la dame du Fresnoy, attelé de six chevaux bais, serait sorti de la ville par la porte de Pierrefonds, tirant le grand chemin qui conduit à Soissons, suivi un peu en avant par un cavalier couvert d'un manteau de couleur brune, duquel il se couvrait partie du visage, lequel ils ne purent reconnaître ni en apprendre le nom : et au fond du carrosse y avait une damoiselle et, à la portière, un gentilhomme, lequel ils ont appris être de la suite de la dame du Fresnoy : et quelqu'un d'entre les dits gouverneurs [vit] en passant le dit carrosse sans savoir le dessein de ceux qui le menaient et à la même heure, comme ils apprirent le lendemain par le portier de la porte Chapelle nommé Marcel Hébert, lequel, ayant [été] aussi mandé, nous l'a confirmé.

Sortie par la dite porte Chapelle aboutissant aux remparts une dame conduite par un gentilhomme à pied, comme pour s'aller promener, environ le temps que le dit portier voulait fermer sa porte, ainsi comme les dames et demoiselles de la reine avaient accoutumé de se promener au même endroit tous les jours, et comme les dits dame et gentilhomme furent éloignés hors la porte deux ou trois cents pas, il vint à la traverse un homme vêtu de noir ou couleur brune sur un cheval, ayant un homme à pied à sa suite, qui se joignit à la dite dame et gentilhomme et le dit portier, voyant

qu'ils s'éloignaient, leur cria qu'il était temps de fermer la porte : par l'un desquels lui fut réparti qu'il la fermât si bon lui semblait et qu'ils ne voulaient point rentrer dans la ville ; ce que le dit portier fit, et depuis fut su le lendemain, comme il nous a été rapporté par les susnommés, que la dite dame était la reine mère, le gentilhomme qui la conduisait était le sieur de La Mazure, lieutenant de ses gardes, et que le sieur Massé, exempt de ses gardes, l'avait suivie, ayant auparavant mis son cheval dans la maison du nommé l'amin, au faubourg proche de la porte, et que la reine avait monté dans le carrosse de la dame du Fresnoy, qui s'était allé rendre audelà de la porte de la Chapelle, à l'endroit du chemin par lequel on va au bac à Choisy, où le dit carrosse alla. Comme on dit que, quelque temps devant le départ de la dite dame reine, deux hommes de cheval, qu'on croit être des gardes, furent pour s'assurer du dit bac jusques après le passage de la reine, laquelle étant passée ils enchaînèrent et cadenassèrent le dit bac et demeurèrent jusqu'au lendemain 10 h. du matin, pour empêcher le passage à toutes personnes : ce qu'ils firent et depuis s'en allèrent et, à la dite heure, le départ de la reine fut publié par toute la ville et au dit lieu de Choisy. La reine passa, comme ils ont appris, le Mont des Singes et de là, le long du parc d'Offémont jusqu'à Tracy, tirant le grand chemin qui conduit à Chauny, et se rendit à 8 h. du matin au village de Rouy, qui est entre Chauny et La Fère, qui sont à trois lieues l'un de l'autre ; lequel village de Rouy appartient au sieur vicomte de Béthencourt, lequel dix ou douze jours auparavant était venu vers la reine et y aurait fait deux ou trois voyages, s'en étant retourné un jour ou deux devant le départ de la dite dame, et l'a depuis suivie, ainsi qu'ils ont appris ; et de Rouy la dite dame passa à Pont sur Serre et de là à Sain, où l'on dit qu'elle dina et eut nouvelles qu'elle ne serait pas reçue à La Capelle, fut coucher à Estrun, village des Pays-Bas, et arriva le dimanche 20 juillet à Avesnes.

Et ont depuis appris les susnommés que la dite dame reine avait été assistée du sieur de Béthencourt, du sieur de Vardes, du sieur de Nantouillet, du sieur Besançon et que peu après le sieur de Belenglise, gentilhomme demeurant à deux lieues de Compiègne, fut trouver la dite dame reine avec sa femme et sa fille. Ce qui leur a été dit par le nommé Pierre Lefèvre, dit Carotte, lequel avait servi de guide quelques jours auparavant le départ de la dite dame, pour conduire le bagage qu'on disait être de la dame du Fresnoy jusques Avesne et Mons. Etant enquis des susnommés s'ils n'auraient point

remarqué devant le départ de la reine que quelques gentilshommes du pays, ou autres étrangers, eussent fait des allées et venues vers la dite dame en cette ville, nous ont dit qu'ils ont seulement remarqué les voyages du sieur de Béthancourt, ainsi qu'ils nous ont rapporté, n'en ayant point remarqué d'autre de leur connaissance. Nous ont aussi dit avoir vu le sieur de Cersé, doyen et grand vicaire de Saintes, aumônier de la dite dame reine, servant au quartier de Janvier passé, lequel s'était retiré après son quartier et serait depuis revenu et logé en la maison de M. Louis Picau, avocat, et auraient observé qu'il faisait plusieurs allées et venues, disant parfois qu'il allait à N -D. de Liesse et parfois à Paris, ramenant des gentilshommes qu'il tenait dans son logis, disant de lui qu'il était son frère, qu'il n'osait paraître à cause d'un duel, qu'il s'en allait en Flandres ; ce qui nous a aussi été attesté par M. Louis Picau, avocat en la dite ville, que nous avons à cette fin mandé, qui nous a aussi dit qu'il avait vu un gentilhomme nommé La Bernardière, que ses gens disaient être Saintongeois ou Angevin, qui fréquentait fort le dit Cersé.

Comme aussi après que, le mardi 15 de ce mois, le nommé Vion fit recherche d'un charretier, pour mener les bagages de la dame du Fresnoy en sa maison de Beaumont-sur-Oise, et se servit d'un nommé Jean Dumas, assisté du dit Lefèvre, dit Carotte. Lequel Dumas a été retenu en Flandres par la dite dame du Fresnoy pour s'en servir, et le dit Carotte serait revenu. Lequel Carotte nous a dit avoir fait plusieurs voyages en la maison du dit Bellenglise par commandement du dit Vion, même y avait été quérir le lundi 14 de ce mois les chevaux qui menaient la charrette du dit Dumas, sur laquelle fut chargé dans la cour du dit château très-grand coffre, lequel il mena jusqu'où il fut commandé, en le dit jour 15 Juillet. Un gentilhomme vêtu de rouge vint à 9 heures du soir dans la maison du dit, qui s'en retourna sans demeurer et sortit hors de la ville, suivi incontinent après par le dit Cersé, lequel rentra et, le vendredi 18, de grand matin, sortit de la ville avec ses longs habits et s'en alla en la forêt, et, environ les 6 heures du soir, on lui mena son cheval à Choisy, ce que le dit Picau nous a dit savoir et nous a été aussi dit par les dits attournés.

Avons aussi mandé le dit Pierre Lefèvre, dit Carotte, duquel nous étant enquis sur le sujet que dessus, nous a dit que, dès environ trois semaines, un gentilhomme nommé Vion, autrement Dabémont, l'avait mandé quérir, ayant le dit Carotte accoutumé d'aller et venir pour ceux qui l'emploient, et l'aurait envoyé porter des lettres au

sieur Bellenglise, parent du dit Vion, par six ou sept voyages, disant même avoir mené un cheval pour porter le dit Bellenglise voir la reine mère, et l'aurait aussi envoyé en la dite maison de Bellenglise le 14 Juillet, pour lui dire qu'il envoyât les chevaux où il savait bien, et à l'instant le dit Bellenglise lui donna quatre chevaux de poil noir, qu'il mena chez la dame du Fresnoy, où il fut retenu toute la nuit sans qu'on lui voulut permettre de sortir pour aller coucher chez lui, ni au charretier nommé Dumas ; et le lendemain quinziesme, dès trois heures du matin, le dit Vion le fit partir avec la dite charrette chargée d'un coffre, lequel étoit long de six pieds et si fort pesant qu'il fallait cinq ou six hommes à le porter, conduits par le dit Vion et un cuisinier au bac à Choisy, et là prirent le chemin comme pour aller à La Fère et furent coucher le dit jour au Pont à Nouvion. Le quinziesme jour furent diner au village de Sains, où le cuisinier disoit qu'il apprêtoit le diner de la reine et attendait de ses nouvelles : y demeurèrent trois heures, ayant envoyé quérir des viandes au voisinage : vu le dit Lefèvre à l'hôtellerie de l'Etrille, où ils étoient logés, trois carrosses, qu'on lui dit être attendant au dit lieu il y avoit quinze jours, un attelé de quatre juments grises, appartenant au sieur marquis de Vardes, l'autre appartenant au sieur de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes, attelé de six chevaux blancs, et un autre encore appartenant au sieur Besançon, lesquels étoient tous attelés et harnachés, et lui fut dit par un postillon des dits carrosses qu'il y avoit quinze jours que les dits carrosses étoient ainsi attelés tous les jours, fors celui du sieur de Vardes, lequel fut amené depuis l'arrivée du dit Lefèvre avec sept ou huit chevaux et selles conduits par les gentilshommes du dit sieur de Vardes, lequel dit au dit Vion qu'il pouvoit bien faire atteler sa charrette et tirer Avesnes parce que... n'étoient pas reçu à la Capelle, à cause que le sieur de Vardes le père y étoit arrivé qui en avoit fait sortir son fils et sa femme. C'est pourquoi le dit Vion fut tirer droit Avesnes où arrivèrent le 18^e, et dit le dit Vion à ceux qui commandaient la porte d'Avesnes qu'il s'appeloit Molin et étoit marchand de Reims. Et furent conduits à l'Écu de France, et peu après les sieurs de Vardes et Besançon vinrent au dit Avesnes et, parce que le gouverneur étoit à Bruxelles, ils envoyèrent un gentilhomme en poste pour l'avertir, et le dit Lefèvre demeura au dit Avesnes jusqu'au dimanche ; auquel jour, environ quatre heures du soir, la reine mère y entra dans le carrosse de la dite dame du Fresnoy, n'y ayant dans le carrosse que la reine, la dite dame du Fresnoy et une autre grande et grosse dame, qui donna deux quarts d'écu à Dumas le

charretier et autant à lui ce même jour, parce que ils avaient aidé à porter le coffre qui était sur la charrette dans la chambre de la reine, à la suite de laquelle, lorsqu'elle entra dans Avesnes, n'y avait que huit cavaliers, entre lesquels il reconnut un écuyer de la reine nommé La Bretonnière et derrière le carrosse de la reine y en avait un attelé de deux chevaux, dans lequel il n'y avait qu'un seul gentilhomme, qu'il reconnut être le sieur Cersé, aumônier, qu'il a vu loger chez le sieur Picau, avocat de cette ville et, le lundi 24, le dit Lefèvre partit du dit Avesnes pour revenir à la dite ville de Compiègne, Dumas ayant été retenu et lui, renvoyé, parce que il ne savait pas mener les chevaux. Et, à son retour, rencontra plusieurs personnes du train de la reine, et entre iceux le sieur de Bellenglise, avec aussi la femme du dit Bellenglise dans le carrosse des filles de la reine, lesquelles, avec toute la maison de la reine, partirent le samedi de la présente ville après midi, ainsi qu'il nous a été rapporté par les dits attournés et échevins de la ville de Compiègne, qui ont signé les présents procès-verbaux, ensemble le dit Picau et Lefèvre.

Le dimanche 27 du dit mois et en serons partis de Compiègne, avant pris pour guide le dit Lefèvre dit Carotte, et nous serons transporté au bac de Choisy sur la rivière d'Aisne, où nous aurions mandé celui qui a coutume de passer le bac, et nous ayant été rapporté par la veuve du conducteur du dit bac et par les habitants du dit Choisy qu'il était décédé y aura huit jours de maladie, et que celui qui avait passé le carrosse de la reine s'appelait Robiquet, nous aurions mandé le dit Robiquet, lequel nous aurait dit que le vendredi 28 du présent moins, environ dix heures du soir, trois gentilshommes, qui étaient logés en un cabaret au dit lieu de Choisy, près de sa maison, l'envoyèrent quérir, lui demandant s'il ne savait pas le chemin de là à Blérancourt, où ils disaient vouloir aller pour une affaire pressée, lequel leur ayant dit qu'il le savait fort bien, ils le firent souper dans le dit cabaret et le retinrent jusques environ minuit, auquel temps ils le firent sortir et, au lieu de le mener à Blérancourt, ils le menèrent au passage de la rivière, disant qu'il y avait quelques uns de leurs amis qui devaient venir de Compiègne, et l'obligèrent de passer un carrosse attelé de six chevaux suivi de cinq ou six gentilshommes à cheval, et soudain, après qu'il fut passé, ils firent monter le dit Robiquet sur un cheval, qui les guida jusqu'au bourg de Blérancourt, où ils passèrent et, de là, au village de Rouy, d'où ils le renvoyèrent en sa maison, et lui dirent que s'il rencontrait dans son retour des cavaliers qui les suivissent, qu'il leur die qu'il y avait cent cinquante chevaux qui

accompagnaient le carrosse. Et, nous étant enquis des habitants de Choisy sur le passage du dit carrosse, nous auraient dit, qu'attendu l'heure à laquelle il avait passé, personne presque ne l'avait vu ne se doutait de rien, y ayant accoutumé de passer plusieurs charrettes, chevaux et carrosses à toutes les heures. Disent seulement que le lendemain samedi, jusqu'à dix heures du matin, il demeura deux ou trois sur le bord, ayant pistolets, qui gardaient le bord et empêchaient que personne passât, ce qu'ils disaient faire de la part du roi, et puis environ les dix heures s'en allèrent, laissant le passage libre. Et du dit lieu de Choisy nous serons allés à Blérancourt, auquel lieu nous avait été rapporté par les habitants que les carrosses y avaient passé le dit jour 19 de ce mois, environ les quatre heures matin, accompagnés de 5 ou 6 gentilshommes à cheval, sans s'arrêter au dit lieu, et de là au village de Rouy, auquel lieu, ainsi qu'il nous a été rapporté, il se rencontra à la même heure du passage six chevaux de carrosse qui étaient venus du lieu de Sains, desquels on relaya, sans que la dite dame reine y arrêtât que pour ce sujet, et passa de là droit à Cernay et au Pont à Novion, puis à Sains, lequel village de Sains appartient au sieur marquis de Mouy et de Chaligny, prince de la maison de Lorraine, dépendant du marquisat de Mouy, qui n'est éloigné que de deux lieues. Duquel lieu de Sains, ainsi que nous avons appris, la dite dame reine arriva peu après midi, où étant, il lui fut rapporté par les gentilshommes du sieur marquis de Vardes qu'elle ne serait pas reçue dans La Capelle, attendu que le sieur de Vardes, son père, s'était rendu maître de la place et les avait chassés, et qu'ayant entendu, elle s'arrêta seulement au dit lieu de Sains pour dîner, ce qu'elle fit dans son carrosse, et, après avoir dîné et fait mettre des chevaux frais, qui étaient au lieu de Sains, à son carrosse, elle partit et passa au village de Surbais sans s'y arrêter, de là au village de Bellevières (?) qui est moitié en France, moitié en Flandre, pour aller jusqu'à Oëtrun, deux ou trois lieues dans le Pays Bas, où elle coucha le dit jour samedi 19 du présent mois, et le dimanche elle se retira [à] Avesnes.

Advenant le mardi 29 du dit mois et an, nous nous serons acheminés de la place de La Capelle, où nous aurions rencontré le sieur marquis de Vardes père, auquel nous aurions donné une lettre de la part de la reine et aurions appris de lui que, le dit jour vendredi 18 du présent mois, étant venu de sa maison de Vardes en Normandie, distante de La Capelle de quarante lieues, au dit lieu de La Capelle en toute diligence, suivant l'ordre et le commandement qu'il en avait de Sa Majesté, il aurait entré dans la dite place par

industrie et s'en serait rendu maître et, ayant trouvé dans icelle le sieur marquis de Vardes son fils, la dame sa femme et le sieur évêque de Léon, il les en fit sortir soudain, craignant qu'ils n'eussent quelque mauvais dessein contre le service du roi, lesquels se retirèrent au Pays Bas, et s'assura de la garnison, en ayant chassé ceux qui lui pouvaient être suspects, même mit dehors un sergent dont il avait quelque doute, quoiqu'il n'eût aucune preuve certaine de son infidélité, en sorte que maintenant il peut répondre de la dite place pour le service du roi. De plus aurions appris, tant du dit sieur de Vardes que du sieur Dupuy, son lieutenant, et autres étant en garnison au dit lieu de La Capelle, que le samedi 19 du présent mois, environ les cinq à six heures du soir, la dame reine mère aurait passé dans un carrosse à six chevaux à une demie lieue et à la vue de la dite place de La Capelle, ayant après le carrosse où elle était un autre carrosse et sept ou huit gentilshommes à cheval qui l'accompagnaient, ayant relayé de chevaux, ainsi qu'ils ont appris après, le second carrosse à Sains, distant de six lieues du dit lieu de La Capelle, l'un desquels carrosses était au dit Dupuy, que le dit sieur marquis de Vardes fils avait emprunté de lui deux jours devant, de sorte qu'avec le dit train la dite dame reine sortit du royaume et alla coucher ce jour à Œstrun, village qui est deux ou trois lieues dans le Pays Bas, et passa devant la maison du sieur de Bellecour qui est sur le bord du royaume, sans s'y arrêter pourtant, lequel sieur de Bellecour, ainsi que le dit sieur de Vardes père nous a dit, alla voir une heure devant le passage de la dite dame reine le sieur de Vardes père dans La Capelle, lui disant qu'il avait été à Paris avec le sieur marquis son fils et, qu'à l'heure qu'il lui parlait, il ne faisait qu'arriver de Compiègne et avait trouvé sur son chemin en s'en revenant des carrosses, qui attendaient quelqu'un dont il demandait des nouvelles au dit sieur de Vardes. Puis, après avoir fait fort peu de séjour au dit lieu de La Capelle, le dit de Bellecour s'en serait allé et, ayant rencontré près de sa maison la dite dame reine mère, il la conduisit jusqu'à Œstrun, où elle coucha le dit jour de samedi, ainsi que le dit sieur de Vardes a appris, ce qui lui fait croire que le dit de Bellecour savait quelque chose du voyage de la dite dame reine mère. Et le mercredi 30 du présent mois, étant au dit lieu de Capelle, aurions appris par l'un des domestiques du dit sieur de Vardes, qui venait d'Avesnes, que la dite dame reine était partie le matin du dit jour mercredi du dit lieu d'Avesnes, où elle avait séjourné depuis le dimanche 20 du présent mois, pour s'en aller à Mons en Hainaut, et le même jour de mercredi serons partis de La Capelle pour revenir vers Sa Majesté, laquelle nous aurions trouvée à Monceaux.

XIV¹

9 Novembre

L'infante a avoué que les troupes qui ont été défaites par M. de La Force étaient payées par la reine mère et par Monsieur. Le secrétaire résident l'a ainsi écrit. L'accomodement de la reine mère et de Monsieur ne se peut espérer. Le roi ce matin a fait une ample déclaration de ce qu'il avait répondu à l'agent de Florence, qui offrait de s'entremettre pour l'accomodement. Voici ce qu'il a dit : Je remercie le grand duc de sa bonne volonté. Je ne puis penser à un accomodement. La reine ma mère et mon frère m'ont témoigné trop de mauvaise volonté. Ma personne et mon Etat ne pourraient être en assurance si j'y avais entendu.

Monsieur le Cardinal y étant présent. Du 9 Novembre. De Château Thierry.

1. Dupuy 49, f^o 338 v^o, pièce déchirée et sans titre.